

Du côté des enfants

Été actif

Le programme de l'été Actif 2018 est disponible en mairie ou consultable sur le site <https://eteactif16.lacharente.fr/>

Pilotée par le Département et par la communauté d'agglomération de Grand Cognac en partenariat avec les associations locales et départementales, c'est l'occasion de découvrir des activités sportives, culturelles ou de loisirs sur notre territoire, à des tarifs avantageux.

L'Été actif permet aussi de découvrir des activités inattendues et de les pratiquer tout au long de l'année dans un club charentais !

Testez la bouée tractée, la méthode pilates, le self défense... Deux activités handisports sont également proposées : la sarbacane et la boccia.

Découvrez le programme détaillé en ligne et en version papier dès à présent dans les bureaux d'information touristique de Jarnac et de Segonzac. Les inscriptions sont ouvertes dès le lundi 2 juillet à 9h au sein des bureaux d'information touristique de Jarnac et de Segonzac ainsi qu'auprès de l'association Ailan à Châteauneuf-sur-Charente. Nous vous conseillons de compléter dès à présent les [fiches d'inscription téléchargeables en ligne](#) et de les présenter lors de votre inscription. Les premières activités démarreront le lundi 9 juillet.

Informations pratiques :

1/ Bureau d'information touristique de Jarnac - 7, quai de l'orangerie, Tél. : 05 45 81 09 30
Inscriptions du 2 juillet au 10 août du lundi après-midi au samedi matin de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

2/ Association AILAN

1 rue Antoine Descoffres à Châteauneuf, tél. : 06 03 32 69 21
Inscriptions du 2 juillet au 10 août du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

3/ Bureau d'information touristique

de Segonzac—1 rue Pierre Viala à Segonzac, au 05 45 83 37 77
Inscriptions du 2 juillet au 10 août du lundi après-midi au samedi matin de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Grand Cognac



L'Agglo Grand Cognac a redéfini ses compétences. En ce qui nous concerne, la compétence école sera restituée à la commune au 1^{er} janvier 2019.

D'ici là, les modalités financières et le transfert du personnel seront négociés entre la commune et l'agglo.

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 stipule dans son article 17 :

« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc.) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes : »

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

